

COMMUNE DE ROCLES**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 novembre 2018**

Date de la convocation : **05 Novembre 2018**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **05 Novembre 2018**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **08**

L'an deux mil dix-huit le vendredi neuf du mois de **novembre**, à **vingt heures trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **23 mars 2014**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Raymond MARTIN**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : **Mme Aline RANC, M. Jonathan FLOURET**

Absent(s) non excusé(s) : **Mme Sabrina AUBERT**

Absent(s) représenté(s) : **néant**

Pouvoir(s) : **néant**

M. Joël ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Cession d'un bien domanial parcelle C777 (770m²) – droit de priorité de la commune.
- Restauration du clocher de l'église – Actualisation du montant des travaux de façade et de la base subventionnable (DETR / Département).
- Assurance statutaire du personnel communal contrat 2019-2022.
- Désignation d'un délégué à la protection des données.
- Décision Modificative n°2 – budget principal commune (régularisation voirie 2018).
- Tarifs du service de l'eau – exercice 2019.
- Admissions en non-valeur.

Questions diverses :

- limitation de vitesse centre équestre de Palhères
- cantine scolaire / prix du repas année 2019

Pièces jointes :

- procès-verbal de la séance du 13 juillet 2018 (transmis précédemment par mail).
- courrier de la DGFIP service du Domaine du 7 août 2018 (reçu le 9 août 2018) – notification du droit de priorité cession de biens communaux + plan cadastral et vue aérienne (transmis précédemment par mail).
- Proposition décision assurance statutaire du personnel communal.

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H45**.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **13 juillet 2018** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

- Cession d'un bien domanial parcelle C777 (770m²) – droit de priorité de la commune

La commune exerce son droit de priorité sur la parcelle C777 en bordure de la RN 88 cédée par l'Etat au prix de 250€. Frais en sus.

- Restauration du clocher de l'église – Actualisation du montant des travaux de façade et de la base subventionnable (DETR / Département)

En raison d'une modification des normes concernant les échafaudages et d'un devis présenté obsolète, le conseil municipal décide de modifier le montant des travaux de façade à présenter aux financeurs (+9170€ HT) et demande à M. le maire de faire le nécessaire pour obtenir une revalorisation du montant des subventions.

- Assurance statutaire du personnel communal contrat 2019-2022

Le maire est autorisé à signer le contrat groupe d'assurance négocié par le CDG48 avec ETHIAS/COLLECTEAM-YVELIN pour garantir les risques statutaires du personnel communal (Titulaires et non titulaires) en cas d'absentéisme important ou d'accident de travail grave et de décès. Ce contrat couvrira la période 2019-2022. Le centre de gestion assurera la gestion de ce contrat groupe.

- Désignation d'un délégué à la protection des données

M. Joël ROUX est désigné délégué à la protection des données.

- Décision Modificative n°2 – budget principal commune (régularisation voirie 2018).

Fonctionnement : -8709€ au compte 615231D « entretien voirie » +8709€ au 023D « virement à la section d'investissement ».

Investissement : +8709€ au 2151-222D « voirie 2018 SDEE » +8709€ au 021R « virement de la section de fonctionnement » + 17711€ au 238-222D et +17711€ au 238-222R « avance versée sur commande d'immobilisation ».

- Tarifs du service de l'eau – exercice 2019

Les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement restent inchangés.

RUBRIQUE EAU (tarifs HT)		RUBRIQUE ASSAINISSEMENT (tarifs HT)	
Abonnement	70,00€	Abonnement	45,00€
Consommation	0,92€/m3	Consommation	0,63€/m3
Prix du m3 HT (base 120)	1,503€	Prix du m3 (base 120)	1,005€

Droit de branchement au réseau public d'eau potable : **700 €**.

Montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : **500€**

- Admissions en non-valeur

Des titres de recette émis pour les exercices 2015, 2016 et 2017 doivent être admis en non-valeur.

Budget Commune :

500,00 € (titres n°78-147-238-308 et 298 de 2015 et titre n°92/2017)

Budget du service de l'eau et de l'assainissement :

294,02 € (partie du titre n°12 de 2015 et partie du titre n°22 de 2016)

Les crédits nécessaires à l'annulation des créances susvisées sont déjà inscrits au budget primitif 2018 et ne requièrent pas de décision modificative.

Questions diverses :

Limitation de vitesse centre équestre de Palhères

Des vitesses excessives ont été constatées sur la portion de route entre le relais de Palhères et le camping du Rondin des Bois. Une limitation de vitesse est envisagée et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Cantine scolaire / prix du repas année 2019

Les tarifs restent inchangés

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à **22H40**.

Compte rendu affiché le **16 novembre 2018** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Raymond MARTIN

